

Les évêques ont proclamé dans une lettre collective les deux droits imprescriptibles—et d'ailleurs inspirés dans la loi—sur lesquelles aucune conscience catholique ne saurait transiger. L'école neutre est inacceptable dans son principe même ; c'est l'école confessionnelle qui est l'école naturelle des croyants, parfaitement légale d'ailleurs, puisque la France est encore sous le régime de la liberté d'enseignement,—*vestigia morientis libertatis*, comme disait Tacite.

Il ne faut pas compter sur la victoire pour demain, mais les catholiques français l'obtiendront certainement s'ils la méritent.

Qu'ils veuillent oublier les susceptibilités personnelles et les particularismes des groupes, pour ne plus se souvenir que de leur qualité essentielle de catholiques, et des devoirs qu'elle impose. C'est déjà beaucoup que cette obligation de conscience soit de plus en plus clairement sentie par les bons catholiques de France, depuis que Pie X l'a définie comme il l'a fait plusieurs fois pendant l'année qui vient de finir, mais surtout dans une occasion historique, en présence de presque tout l'épiscopat français et sous le regard de la nouvelle Bienheureuse.

Sur ce point essentiel l'année 1909 laisse un héritage que les catholiques français ne renieront pas.

BELGIQUE—KAIN LE SAULCHOIR

Nous saluons avec joie les noces d'or de l'Année Dominicaine. On sait que cette Revue est l'organe de la Province dominicaine de France, et de celle-ci nous gardons un souvenir trop fidèle et reconnaissant pour ne pas nous réjouir du bien qu'elle a fait en France même et dans ses *missions étrangères*, depuis sa restauration par le Père Lacordaire. Le numéro de janvier (1) nous apporte l'histoire de cette restauration, de ses développements, des grands hommes qu'elle a suscités, des grandes œuvres qu'elle a accomplies. La figure du P. Lacordaire domine, comme il convenait, et inspire en même temps une magnifique série d'articles écrits avec amour, dans lesquels nous sommes conduits avec le R. P. Gardeil, à

(1) Ce numéro vient de paraître sous la forme d'une charmante brochure intitulée : *Le P. Lacordaire et la Province Dominicaine de France*. Nous l'annonçons en quatrième page du supplément.